



COMMUNIQUÉ

FRANÇOIS OST, LAURÉAT DE LA 11ÈME ÉDITION DU PRIX OLIVIER DEBOUZY POUR SON OUVRAGE « LES NOUVEAUX CONTES JURIDIQUES »

| 01/07/22 | Marie-Hélène Bensadoun Basile Ader



François Ost, lauréat de la 11ème édition du Prix Olivier Debouzy pour son ouvrage « Les nouveaux contes juridiques » aux côtés de Mykaïa, lauréat de la 2nde édition du Prix de la Caricature

La cérémonie de remise du 11ème Prix Olivier Debouzy et 2nd Prix Caricature, organisée par Le Club des Juristes et August Debouzy, s'est tenue ce mercredi 29 juin en présence du Garde des Sceaux, Eric Dupond-Moretti, et de près de 500 professionnels du droit, universitaires et étudiants. Pour cette édition 2022, le Prix Olivier Debouzy a été attribué à l'ouvrage de François Ost « Les nouveaux contes juridiques » publié aux éditions Dalloz, tandis que le dessinateur de presse Mykaïa a remporté la 2e édition du Prix Caricature.

Depuis plus d'une décennie, le Prix Olivier Debouzy récompense la production juridique du monde du droit la plus décalée, originale ou subversive des douze derniers mois. Avec près d'une cinquantaine de productions littéraires en lice, l'édition 2022 du Prix s'est distinguée par un nombre important de candidatures, parmi les plus élevés depuis sa création. Ce prix vient ainsi récompenser une année marquée par la grande qualité et la diversité des propositions, avec de nombreux essais, articles scientifiques, romans ou encore des contes. Reflet des évolutions profondes qu'accompagne le droit, le jury a eu la joie de se plonger dans une multitude de thèmes tels que le métavers, l'intelligence artificielle, le Brexit, le climat, la corruption, le jeu vidéo...et même Jurassic Park.

Réunissant d'éminentes personnalités du monde universitaire, du droit et des lettres, et des institutions, le jury de cette 11e édition, présidé par **Marie-Hélène Bensadoun** (Avocat Associé, August Debouzy), était composé de : **Pierre Chevalier** (Directeur juridique de la Caisse des Dépôts), **Mélanie Thill-Tayara** (Dechert LLP, expert du Club des juristes), **Julie Klein** (Professeure à l'École de droit de Sciences Po, membre du Club des juristes), **Jean-Baptiste Parlos** (Président de la Cour d'appel de Reims, membre du Club des juristes), **Yves Poulet** (Membre de l'Académie royale de Belgique, lauréat du Prix Olivier Debouzy 2019), **Denys Simon** (Professeur de droit à l'Université Paris I Panthéon) et **Aurélien Antoine** (Enseignant-chercheur, lauréat du Prix Olivier Debouzy 2021).

Pour la 2nde année consécutive, le Prix Olivier Debouzy était accompagné de la remise du Prix Caricature. Ce prix, qui complète la distinction littéraire et récompense cette année un dessin original et audacieux sur le thème « Le droit d'en rire », a été décerné au dessinateur de presse et concepteur, Mykaïa, pour sa caricature intitulée « Non à la stigmatisation ! ». Le jury présidé par **Basile Ader** (Avocat Associé, August Debouzy) était composé de : **Gérard Sousi** (Président, Institut Art et Droit), **Bernard Kuhn** (Directeur juridique, LVMH) et **Kathy Alliou** (Responsable du département scientifique et culture, Beaux-Arts de Paris). Le jury a souhaité décerner un Prix spécial Caricature à Kak pour son dessin publié dans l'Opinion le 2 mars 2021 sur l'Affaire des « écoutes ».

